



## FICHE SIGNALÉTIQUE

LA2224  
Isopropyl alcohol 70/30

### 1. PRODUIT CHIMIQUE ET FOURNISSEUR

**Produit Id:** LA2224

**Nom du produit:** Isopropyl alcohol 70/30

**Synonymes:** Propanol-2, Isopropanol

**Famille chimique:** Alcool

**Application:** Utiliser comme solvant uniquement dans les process industriels.

**Distribué par:**

Univar Canada Ltd.  
9800 Van Horne Way  
Richmond, BC  
V6X 1W5

**Préparé par:** Fait par le Département Santé, Sécurité & Environnement de Univar Canada Ltd.

**Date de préparation de la FS:** 06/juin/2012

**Numéro de téléphone (Canada):** 1-866-686-4827

**Numéro de téléphone d'urgence (CANUTEC):** (613) 996-6666

### 2. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Composants	Percentage (Poid/Poid)	DL50 et CL50; voie et espèces :
Isopropyl Alcohol 67-63-0	70	Dermal LD50 (Rabbit) 12800 mg/kg Inhalation LC50 (Rat) 16970 ppm/4H Oral LD50 (Mouse) 3600 mg/kg Oral LD50 (Rat) 5045 mg/kg
Eau 7732-18-5	Balance	Oral LD50 (Rat) >90 mL/kg

**Note:** Aucune remarque additionnelle.

### 3. IDENTIFICATION DES DANGERS

**Effets aiguë potentiels sur la santé:**

**Contact avec les yeux:** Provoque une grave irritation des yeux. Le dommage causé par le contact avec le liquide est réversible et des soins médicaux appropriés assureront une guérison au bout de quelques jours. Le dommage causé se présente habituellement sous forme d'une conjonctivite bénigne, qui se manifeste surtout par une rougeur au niveau de la conjonctive.

**Contact avec la peau:** Peut causer une légère irritation de la peau. Tout contact prolongé ou répété avec la peau risque d'entraîner son dessèchement, craquement ou irritation. Peut provoquer une intoxication générale si absorbé par voie cutanée.

### 3. IDENTIFICATION DES DANGERS

**Inhalation:** Une exposition excessive (400 ppm) à l'isopropanol peut irriter les yeux, le nez et la gorge. Une exposition de plus longue durée ou à des concentrations plus élevées peut entraîner les effets suivants: incoordination, confusion, hypotension, hypothermie, collapsus circulatoire, arrêt respiratoire et mort. Possibilité d'une perte de conscience. Possibilité de maux de tête, de nausées, de vomissements, d'étourdissements et de somnolence.

**Ingestion:** L'ingestion d'alcool isopropylique peut causer une irritation du tube digestif avec douleur à l'estomac, aigreurs, nausée, vomissement ou diarrhée; cependant, il est probable qu'aucun symptôme ne se manifeste. L'ingestion de ce produit peut causer des maux de tête, des étourdissements, de la fatigue et une dépression du système nerveux central.

### 4. MESURES DE PREMIERS SECOURS

**Contact avec les yeux:** Rincer immédiatement et abondamment les yeux avec de l'eau pendant au moins 20 minutes en tenant les paupières écartées afin d'assurer un rinçage complet. Consultez immédiatement un médecin.

**Contact avec la peau:** En cas de contact, rincer immédiatement la peau à grande eau pendant au moins 20 minutes. Obtenir des soins médicaux. Retirer les vêtements contaminés et les nettoyer avant de les réutiliser.

**Inhalation:** Si des symptômes apparaissent, retirer la source de contamination ou déplacer la victime à l'air frais. Si les symptômes persistent, obtenir des soins médicaux. S'il ne respire pas, donner la respiration artificielle. Si respirer est difficile, donner de l'oxygène. Dans les situations où il est approprié d'administrer de l'oxygène, les secouristes doivent avoir reçu une formation appropriée relative à l'utilisation et à la manutention sécuritaires de l'oxygène. Il est préférable de donner de l'oxygène sous la supervision ou suivant les conseils d'un médecin. En cas d'arrêt cardiaque, le personnel ayant reçu une formation adéquate doit procéder immédiatement à la réanimation cardiopulmonaire. Consulter un médecin immédiatement.

**Ingestion:** NE PAS faire vomir. Ne rien faire avaler à une personne qui est inconsciente ou qui a des convulsions. Obtenir immédiatement des soins médicaux. Si le vomissement se produit spontanément, tenir la tête de la victime plus basse que les hanches pour empêcher l'aspiration du liquide dans les poumons.

**Avis aux médecins:** Le traitement est basé sur le bon jugement du médecin et sur les réactions individuelles du patient.

### 5. MESURES DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES

**Point d'éclair:** 21 °C / 69.8 °F

**Point d'éclair méthode:** Vase clos TAG ASTM D56

**Température d'auto-inflammation:** 399°C /750°F

**Limites d'inflamm - air (%):** Infer: 2.5% Super: 12%

**Produit d'extinction:** Mousse anti-alcool Neige carbonique. Poudre chimique d'extinction.

**Dangers spéciaux d'exposition:** Isoler et restreindre la zone. Déplacez les conteneurs des zones d'incendie, si vous pouvez le faire sans risque. N'arrêter les fuites que s'il est prudent de la faire. Dégagement possible de monoxyde de carbone en cas de combustion incomplète. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent s'accumuler dans les espaces bas. Les vapeurs peuvent se déplacer le long du sol jusqu'à un emplacement éloigné et être enflammées. Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir contenants et charpentes exposés aux flammes. Dans un incendie, les contenants fermés risquent d'exploser. Toujours se tenir loin de l'extrémité des contenants en raison du risque d'explosion. Des émissions toxiques peuvent être libérées si le produit est mis en cause dans un incendie ou dans les égouts.

**Matières de décomposition/combustion dangereux (dans des conditions d'incendie):** Monoxyde de carbone. Anhydride carbonique.

**Équipement protecteur spécial:** Les pompiers devraient porter des vêtements complets de protection, y compris un appareil respiratoire autonome.

**NFPA COTES POUR CE PRODUIT:** SANTÉ 1, INFLAMMABILITE 3, INSTABILITÉ 0

**HMIS COTES POUR CE PRODUIT:** SANTÉ 1, INFLAMMABILITE 3, REACTIVITÉ 0

### 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

**Mesures de précautions personnelles:** Eviter un contact avec du matériau déversé accidentellement ou libéré. Retirer immédiatement tout vêtement contaminé. Porter un équipement de protection approprié.

**Mesures de précautions environnementales:** Empêcher d'entrer dans les égouts, les voies d'eau ou zones basses. Consulter les autorités locales. Si nécessaire, les déversements ou les fuites doivent être déclarées aux agences municipales, provinciales et fédérales appropriées.

## 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

**Procédés pour nettoyage:** Utiliser un confinement approprié pour éviter une contamination de l'environnement. Éliminer toutes les sources éventuelles d'ignition dans la zone environnante. Établir un barrage sur les lieux pour éviter que le déversement s'étende. En cas de déversements accidentels de petites quantités de liquide (< 1 fût baril), transférer par des moyens mécaniques dans à un récipient étiqueté et étanche, en vue d'une récupération ou d'une élimination du produit dans de bonnes conditions de sécurité. Laisser les résidus s'évaporer ou les absorber avec un matériau absorbant approprié, puis les éliminer dans de bonnes conditions de sécurité par une méthode ne présentant pas de danger. Retirer le sol contaminé En cas de déversements accidentels de quantités importantes de liquide (> 1 fût baril), transférer par des moyens mécaniques, par exemple d'un dispositif d'aspiration mobile à une cuve de collecte, en vue d'une récupération ou d'une élimination dans de bonnes conditions de sécurité. Ne pas rincer les résidus pour les évacuer avec l'eau. Il faut les conserver en tant que déchets contaminés. Laisser les résidus s'évaporer ou les absorber avec un matériau absorbant approprié, puis les éliminer dans de bonnes conditions de sécurité par une méthode ne présentant pas de danger. Retirer le sol contaminé et l'éliminer dans de bonnes conditions de sécurité. En cas de déversements accidentels de petites quantités de liquide (< 1 fût baril), transférer par des moyens mécaniques dans à un récipient étiqueté et étanche, en vue d'une récupération ou d'une élimination du produit dans de bonnes conditions de sécurité. Laisser les résidus s'évaporer ou les absorber avec un matériau absorbant approprié, puis les éliminer dans de bonnes conditions de sécurité par une méthode ne présentant pas de danger. Retirer le sol contaminé et l'éliminer dans de bonnes conditions de sécurité.

En cas de déversements accidentels de quantités importantes de liquide (> 1 fût baril), transférer par des moyens mécaniques, par exemple d'un dispositif d'aspiration mobile à une cuve de collecte, en vue d'une récupération ou d'une élimination dans de bonnes conditions de sécurité. Ne pas rincer les résidus pour les évacuer avec l'eau. Il faut les conserver en tant que déchets contaminés. Laisser les résidus s'évaporer ou les absorber avec un matériau absorbant approprié, puis les éliminer dans de bonnes conditions de sécurité par une méthode ne présentant pas de danger. Retirer le sol contaminé et l'éliminer dans de bonnes conditions de sécurité.

## 7. MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

**Manipulation:** Éviter tous contacts avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs. Utiliser avec une ventilation adéquate. Bien laver après manipulation. Des charges électrostatiques peuvent être générées lors du pompage. Une décharge électrostatique peut provoquer un incendie. S'assurer de la continuité électrique en mettant tout l'équipement à la masse (terre). Limiter la vitesse de circulation dans les conduites durant le pompage pour éviter la production de décharges électrostatiques ( $\leq 10$  m/sec). Éviter les éclaboussures durant le remplissage. NE PAS UTILISER d'air comprimé pour les opérations de remplissage, de déchargement ou de manutention. Éteindre les flammes nues. Ne pas fumer. NE PAS manipuler ni entreposer près de la flamme nue, d'une source de chaleur ou d'inflammation. Températures de Manipulation: Ambiante.

**Entreposage:** Entreposer dans un endroit frais, sec et bien ventilé, loin de la chaleur et des sources d'inflammation. Utiliser un système de ventilation à l'épreuve des explosions de façon à prévenir l'accumulation des vapeurs. Peut attaquer l'aluminium à température élevée. Entreposer à la température ambiante. Tenir à distance des aérosols, des substances inflammables, des agents oxydants, des substances corrosives. Entreposer à distance des matières incompatibles.

## 8. MESURES DE PROTECTION CONTRE L'EXPOSITION/PROTECTION

### Mécanismes techniques:

Lorsqu'il faut pénétrer dans un espace clos (par exemple, un réservoir de stockage), observer la marche à suivre appropriée, y compris en ce qui a trait à la ventilation et à la vérification de l'air du réservoir. Ventilation locale recommandée lorsque le système de ventilation mécanique est insuffisant pour maintenir la concentration du produit dans l'air du lieu de travail sous la limite d'exposition conseillée. En présence de personnel non protégé, la concentration du produit dans l'air doit toujours être maintenue sous la limite inférieure d'explosivité ou sous la concentration maximale admissible. De l'air d'appoint doit toujours être fourni pour remplacer l'air rejeté (de façon générale ou locale). Le appareils électriques et mécaniques doivent être à l'épreuve des explosions. Fortement recommandée à l'intérieur de façon à prévenir les émissions fugitives.

**Protection respiratoire:** Un appareil de protection respiratoire à adduction d'air homologué par le NIOSH est recommandé quand la concentration des particules dans l'air dépasse les limites d'exposition. Utiliser un respirateur à cartouche filtrante protégeant contre les vapeurs organiques homologué par le NIOSH ou un respirateur à adduction d'air homologué par le NIOSH. En cas de concentrations élevées dans l'air, utiliser un respirateur à adduction d'air homologué par le NIOSH, soit autonome ou à canalisation d'air fonctionnant en pression positive intermittente.

### Gants:

Gants de caoutchouc naturel Gants de butyl de caoutchouc. Gants en néoprène. Viton

**Protection de la peau:** Éviter tout contact cutané en portant des chaussures, des gants et des vêtements de protection adéquats, sélectionnés conformément aux conditions d'utilisation et aux risques d'exposition. Le choix doit se faire en fonction de la durabilité et de la résistance à la perméabilité des matériaux.

**Yeux:** Lunettes protectrices contre les agents chimiques; de plus, porter un élément facial, s'il y a risque d'éclaboussures.

**Autre équipement de protection:** Fournir des douches de sécurité et oculaires à proximité des lieux de travail.

Composants	Limites d'exposition de l'ACGIH.	Limites d'exposition - OSHA	Danger immédiat pour la vie ou la santé - DIVS
Isopropyl Alcohol	400 ppm STEL 200 ppm TWA	400 ppm TWA 980 mg/m <sup>3</sup> TWA 500 ppm STEL 1225 mg/m <sup>3</sup> STEL	2000 ppm
Eau	Non disponible.	Non disponible.	Non disponible.

## 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

**État physique:** liquide.

**Couleur:** clair

**Odeur:** caractéristique.

**pH** Non disponible.

**Densité:** 0.876

**Point d'ébullition:** 82.1°C /179.78°F

**Point de congélation/fusion:** -26.7°C / -16.06°F

**Pression de vapeur:** Non disponible.

**Densité gazeuse:** Non disponible.

**% matière volatile (volume) :** 100%

**Taux d'évaporation:** 2.3

**Solubilité :** Miscible dans l'eau.

**VOCs:** Non disponible.

**Viscosité:** Non disponible.

**Masse moléculaire:** 60.09

**Autre:** Non disponible.

## 10. STABILITÉ ET REACTIVITÉ

**Stabilité chimique:** Stable.

**Polymérisation dangereuse:** Ne se produira pas.

**Conditions à éviter:** éviter toute source d'inflammation.

**Matières à éviter:** Acides forts. Combustibles puissants. Bases fortes.

**Produits de décomposition dangereux:** Monoxyde de carbone. Anhydride carbonique. Formaldéhyde.

LA2224

Isopropyl alcohol 70/30

Page 4 of 8

## 10. STABILITÉ ET REACTIVITÉ

:

Aucune remarque additionnelle.

## 11. INFORMATION TOXICOLOGIQUE

### Principales voies entrée:

**Ingestion:** L'ingestion d'alcool isopropylique peut causer une irritation du tube digestif avec douleur à l'estomac, aigreurs, nausée, vomissement ou diarrhée; cependant, il est probable qu'aucun symptôme ne se manifeste. L'ingestion de ce produit peut causer des maux de tête, des étourdissements, de la fatigue et une dépression du système nerveux central.

**Contact avec la peau:** Peut causer une légère irritation de la peau. Tout contact prolongé ou répété avec la peau risque d'entraîner son dessèchement, craquement ou irritation. Peut provoquer une intoxication générale si absorbé par voie cutanée.

**Inhalation:** Une exposition excessive (400 ppm) à l'isopropanol peut irriter les yeux, le nez et la gorge. Une exposition de plus longue durée ou à des concentrations plus élevées peut entraîner les effets suivants: incoordination, confusion, hypotension, hypothermie, collapsus circulatoire, arrêt respiratoire et mort. Possibilité d'une perte de conscience. Possibilité de maux de tête, de nausées, de vomissements, d'étourdissements et de somnolence.

**Contact avec les yeux:** Provoque une grave irritation des yeux. Le dommage causé par le contact avec le liquide est réversible et des soins médicaux appropriés assureront une guérison au bout de quelques jours. Le dommage causé se présente habituellement sous forme d'une conjonctivite bénigne, qui se manifeste surtout par une rougeur au niveau de la conjonctive.

**Information additionnelle:** L'isopropanol est un irritant oculaire modéré à grave et un irritant cutané léger. Le contact répété ou prolongé avec la peau peut causer un dessèchement et des gerçures (dermatite). Aucun effet nocif n'a été rapporté suite à l'exposition à court terme à l'isopropanol. L'exposition produit une irritation légère à modérée du nez et de la gorge. Selon des renseignements sur les animaux et une comparaison avec les alcools de même type, il peut probablement causer une dépression du système nerveux central. Symptômes: mal de tête, nausée, étourdissement, vomissement et perte de coordination. Des expositions à des concentrations élevées peuvent causer une inconscience et la mort. L'ingestion de grandes quantités peut causer des symptômes de dépression du système nerveux central. L'isopropanol peut probablement être inhalé dans les poumons en cas d'ingestion ou de vomissement. L'inhalation peut causer une pneumopathie grave pouvant mettre la vie en danger. Chez les rats et les souris, l'exposition à long terme par inhalation ou ingestion a causé une perte de poids corporel, une augmentation réversible de l'activité motrice, une augmentation du poids du foie et des signes de dépression du système nerveux central. On a observé chez les souris une diminution du poids testiculaire tandis qu'une augmentation du poids testiculaire a été observée chez les rats exposés à des concentrations élevées. Une lésion rénale a été observée chez les rats (spécialement les mâles) et chez les souris exposés à des concentrations élevées. On estime que ces effets sont spécifiques aux espèces et peu susceptibles de se produire chez les humains. Les observations sur des animaux comprennent: léthargie. La toxicité de l'isopropanol est synergétique avec le chloroforme et le tétrachlorure de carbone et entraîne une hépatotoxicité.

### Examens Aiguë:

**DL50 tox aigüe absorb oral:** 5045 mg/kg (rat)

**DL50 tox aigüe - absorb cut:** 12800 mg/kg (rabbit)

**CL50 aigüe par inhalation:** 16000ppm for 8 hrs

### Cancérogénicité:

Composants	IARC - Cancérogène	ACGIH - Cancérogène
Isopropyl Alcohol	Group 3	A4 : Not classifiable for human and animals.
Eau	N'est pas classée.	N'est pas classée.

**Effets chroniques/cancérogénicité:** Non disponible.

**Toxicité reproductrice/ Teratogénicité/ Embryotoxicité/ Mutagénicité:** Il n'existe aucun renseignement relatif aux humains en ce qui a trait à l'isopropanol. Cependant, selon des renseignements sur les animaux, l'isopropanol est considéré comme tératogène/embryotoxique. Une étude sur l'inhalation a démontré que le 2-propanol est fœtotoxique (il a causé une réduction du gain de poids chez le fœtus) en l'absence de toxicité maternelle. D'autres études n'ont démontré aucun effet ou des effets en présence de toxicité maternelle. Des résultats mutagènes positifs et négatifs ont été obtenus pour les cellules in vitro des mammifères et des résultats négatifs en ce qui a trait aux bactéries.

## 12. INFORMATION SUR L'ÉCOLOGIE

### Informations éco-toxicologiques:

Composants	Toxicité aiguë de poisson:	Toxicité crustacéenne aiguë:	Toxicité algaire aiguë:
Isopropyl Alcohol	11130 mg/L LC50 (Pimephales promelas) 96 h static 9640 mg/L LC50 (Pimephales promelas) 96 h flow-through 1400000 µg/L LC50 (Lepomis macrochirus) 96 h	Non disponible.	1000 mg/L EC50 Desmodesmus subspicatus 72 h 1000 mg/L EC50 Desmodesmus subspicatus 96 h
Eau	Non disponible.	Non disponible.	Non disponible.

### Autres informations:

Ne pas laisser ce produit ou l'eau qui sert à combattre un incendie où ce produit est en cause pénétrer dans les égouts, les lacs, les cours d'eau ou les canalisations d'eau potable. Boucher les égouts et bloquer les fossés. La région polluée doit être nettoyée et remise à son état original ou à la satisfaction des autorités. Peut être nocif pour la vie aquatique.

## 13. MISE AU REBUT

**Méthode d'élimination:** Récupérer ou recycler si possible. Le producteur de déchet est responsable de déterminer la toxicité et les propriétés physiques de la matière produite afin d'établir la classification appropriée du déchet ainsi que les méthodes d'élimination conformes aux règlements applicables. L'élimination de tous les déchets doit se faire conformément aux règlements municipaux, provinciaux et fédéraux.

**Emballages contaminés:** Vider complètement le récipient. Après vidange, aérer dans un endroit sûr, loin des étincelles et du feu. Les résidus peuvent présenter un risque d'explosion. Ne pas percer, découper ou souder des fûts non nettoyés. Les contenants vides devraient être recyclés ou éliminés par une installation homologuée pour la gestion des déchets.

## 14. INFORMATION SUR LE TRANSPORT

### DOT (U.S.):

**Appellation d'expédition DOT:** ISOPROPANOL

**Classe(s) de danger DOT :** 3

**Numéro le l'ONU:** UN1219

**DOT Groupe d'emballage:** II

**DOT Quantité reportable (lbs):** Non disponible.

**Note:** Aucune remarque additionnelle.

**Polluant marin:** non.

### TDG (Canada):

**Appellation d'expédition TDG:** ISOPROPANOL

**Classement des dangers:** 3

**No. ONU:** UN1219

**Groupe d'emballage:** II

**Note:** Aucune remarque additionnelle.

**Polluant marin:** non.

## 15. INFORMATION SUR LES REGLEMENTS

**État de l'inventaire du US TSCA:** Tous les composants du produit sont répertoriés dans l'inventaire de la Toxic Substances Control Act (TSCA) ou ils sont exempts.

**État de l'inventaire de la LIS Canadienne:** Tous les composants du produit sont répertoriés dans la liste intérieure des substances (LIS), dans la liste extérieure des substances (LES) ou ils sont exempts.

**Note:** Non disponible.

### Dispositions réglementaires des É.-U.

Composants	CERCLA/SARA - section 302:	Classe de risques SARA (311, 312):	CERCLA/SARA - section 313:
Isopropyl Alcohol	N'est pas classée.	N'est pas classée.	Listed
Eau	N'est pas classée.	N'est pas classée.	N'est pas classée.

**Proposition 65 de la Californie:** N'est pas classée.

**Liste Right to Know, MA:** Répertoire.

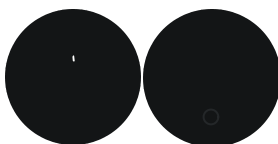
**Liste Right to Know, New Jersey:** Répertoire.

**Liste Right to Know, Pensylvanie:** Répertoire.

### **Classification SIMDUT:**

B2 LIQUIDES INFLAMMABLES

D2B Matériaux toxiques



## 16. AUTRES RENSEIGNEMENTS

: Ce produit a été classifié selon les critères de danger du RPC; la fiche signalétique contient toute l'information requise par le RPC.

### Clause de non-responsabilité:

#### AVIS AU LECTEUR:

Univar renonce expressément à toute garantie de qualité marchande et d'adaptation à un usage particulier, expresse ou implicite, en ce qui a trait au produit et aux renseignements contenus dans la présente, et elle n'est pas responsable des dommages accessoires ou indirects.

Ne pas se servir des renseignements sur les ingrédients et/ou du pourcentage des ingrédients indiqués dans la présente FS comme spécifications du produit. Pour obtenir des renseignements sur les spécifications du produit, se reporter à la feuille des spécifications du produit et/ou au certificat d'analyse. Ces documents sont disponibles à votre bureau de vente Univar local.

Tous les renseignements indiqués dans la présente sont basés sur des données fournies par le fabricant et/ou par des sources techniques reconnues. Même si les renseignements sont supposés être exacts, Univar ne fait aucune représentation quant à leur justesse ou leur convenance. Les conditions d'utilisation sont hors du contrôle de Univar. En conséquence, les utilisateurs sont responsables de vérifier eux-mêmes les données conformément à leurs conditions d'exploitation afin de déterminer si le produit convient aux applications prévues. De plus, les utilisateurs assument tous les risques afférents à l'emploi, la manipulation et l'élimination du produit, à la publication, à l'utilisation des renseignements contenus dans la présente et à la confiance qu'on leur accorde. Les renseignements se rapportent seulement au produit indiqué dans la présente et ne concernent pas son utilisation avec une autre matière ou dans un autre procédé.

**\*\*\*FIN DE LA FS\*\*\***